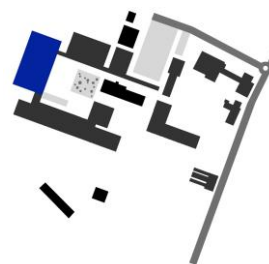


Gymnase de Morges

Av. de Marcelin 33

1110 Morges



2019 - 2020

juillet 2019

Photographie de M. Pierre Nydegger

TABLE DES MATIERES

GYMNASE DE MORGES	3
ADMINISTRATION	3
DIRECTION	3
SECRETARIAT	3
ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU BATIMENT DE MARCELIN	4
SERVICES	4
BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE	4
MEDIATION	4
SERVICE DE SANTE	5
ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE	6
AUMONERIE	7
CONSEIL DE DIRECTION	8
MESDAMES ET MESSIEURS LES MAITRES	9
CHEFS DE FILE	20
CONSEILLERS AUX ETUDES	21
GESTION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CLASSES	23
ORGANISATION DES ETUDES	24
PROGRAMMES DES COURS	24
LES FILIERES OFFERTES	24
ECHANGES LINGUISTIQUES	25
MATURITES PROFESSIONNELLES ET MATURITES SPECIALISEES	25
CHANGEMENT DE CHOIX	26
ADMISSION EN CLASSE SPECIALE	28
CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2018 – 2019	29
GENERALITES	30
DISPOSITIONS FINANCIERES	30
SEMAINE SPECIALE POUR LES CLASSES TERMINALES	31
ECHANGES LINGUISTIQUES	31
AUTORITE PARENTALE	31
OBLIGATION D'ENTRETIEN	32
MAJORITE	32
LIEU DE DOMICILE	32
COURS FACULTATIFS	32
HORAIRE JOURNALIER	33
REGLEMENT INTERNE	34
AVANT-PROPOS	34

ELEVES	36
TENUE, DISCIPLINE ET PONCTUALITE	36
FREQUENTATION DES COURS	36
ABSENCES	36
EXCUSES POUR ABSENCES	37
DEMANDES DE CONGE	37
TRAVAUX ECRITS MANQUES	38
SANCTIONS	38
SEANCES DE RATTRAPAGE	38
PRODUITS PSYCHOTROPES	39
CONSEIL DES DELEGUES	39
MONITEURS	40
ECRANS	40
BATIMENTS ET SALLES DE COURS	41
ABORDS DES BATIMENTS	41
GESTION DES DECHETS	41
MISE A DISPOSITION D'UN CASIER	41
CARTE POUR PHOTOCOPIES	41
SALLES DE COURS	42
INFORMATIONS ET AFFICHAGE	42
TELEPHONES PORTABLES	42
DEPLACEMENTS DANS LE BATIMENT	42
MATERIEL AUDIO-VISUEL	42
LOCAUX COMMUNS	43
CAFETERIA	43
RESTAURANT – REFECTOIRE	43
OBSERVATOIRE	43
PARKING	43
BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE	44
BOXES A MUSIQUE	44
SALLES D'INFORMATIQUE	44
SALLES DE GYMNASTIQUE	45
TERRAINS DE SPORT	45
PLAN DE SITUATION DU GYMNASE DE MORGES	46

GYMNASE DE MORGES

Av. de Marcelin 33 - 1110 Morges

Téléphone 021 316 04 20

E-mail gymnase.morges@vd.ch

Internet : <http://www.gymnase-morges.ch> ou <http://www.marcelin.ch>

La direction, le corps enseignant et le personnel administratif sont heureux de vous accueillir, dès le lundi 26 août 2019, au Gymnase de Morges.

ADMINISTRATION

DIRECTION

La directrice et les doyens reçoivent les parents sur rendez-vous.

Directrice Mme Véronique MARIANI

Doyens M. Patrick AMIGUET
 M. Martial BAUMGARTNER
 Mme Franziska DOUET-SCHMUCKI
 Mme Sandy JOANNET
 M. Olivier KNECHCIAK

SECRETARIAT

Le secrétariat est ouvert du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30.

Aucune communication personnelle n'est transmise aux élèves¹, les cas urgents étant réservés.

Secrétaires : Mme Huguette BACCINI
 Mme Marinette BEZENÇON
 Mme Alexia CALDERINI
 Mme Laure MELCHIORRE
 Mlle Selma SOFTIC
 Mme Sandra STAUFFER

¹ *Nota bene* : par mesure de simplification, le vocable « élève » et le masculin s'appliqueront sans distinction aux jeunes filles comme aux jeunes gens qui étudient au Gymnase de Morges.

ENTRETIEN ET SURVEILLANCE DU BATIMENT DE MARCELIN

Le bâtiment est ouvert du lundi au vendredi de 7h00 à 19h00.
Le service d'entretien et la surveillance du bâtiment sont placés sous la responsabilité de M. Marc CHOLLET, l'intendant du site de Marcelin.

SERVICES

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

La bibliothèque du Gymnase se trouve dans les espaces communs du site de Marcelin. Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h45 à 18h00, sauf exceptions. Fermeture durant les vacances scolaires.

Bibliothécaires : M. Simon LOB
e-mail : simon.lob@gymorges.educanet2.ch
Mme Sara RIHS
e-mail : sara.rihs@gymorges.educanet2.ch
Mme Corinne WEBER
e-mail : corinne.weber@gymorges.educanet2.ch

Stagiaire : M. Yann MENGARDA
e-mail : yann.mengarda@gymorges.educanet2.ch

Téléphone : 021 316 03 70

Internet : <https://www.gymnase-morges.ch>

Les principes régissant la bibliothèque sont décrits en p. 44.

MEDIATION

Le Gymnase de Morges offre les services de médiateurs scolaires. Ils sont à disposition des élèves confrontés à des difficultés personnelles (vie familiale, relations conflictuelles à l'école, santé, dépendances, etc.) ou désireux de trouver un interlocuteur avec lequel s'entretenir.
Les élèves de l'établissement peuvent rencontrer l'un d'entre eux sur rendez-vous (formulaires à disposition au secrétariat) en salle P02.28, en Agrilogie.

M. Stéphane CHAMOT
tél. 076 679 86 38

M. Cesare MONGODI
tél. 076 246 02 32

Mme Françoise PINAZZA
tél. 078 632 93 79

SERVICE DE SANTE

Dans le canton de Vaud, la santé à l'école est gérée par l'Unité de promotion de la santé et de prévention en milieu scolaire (www.vd.ch/unite-psps).

Le service de santé du gymnase se trouve en salle S0.24. Les élèves peuvent s'y rendre du lundi au vendredi de 8h00 à 16h00.

La mission du service de santé est de :

- proposer un espace d'accueil, de soins, d'écoute, de soutien, de conseils et d'informations ;
- sensibiliser les élèves à la notion de responsabilité dans la gestion de leur santé, en collaboration avec la direction du gymnase et le corps enseignant ;
- contribuer à créer un environnement favorable aux apprentissages et à la formation.

Infirmières scolaires :

Du lundi au jeudi

Mme Anne-Catherine GONVERS

tél. direct : 021 316 04 32

tél. portable : 079 159 29 13

e-mail : anne.catherine.gonvers@avasad.ch

Vendredi

Mme Gaëlle GENTINA

tél. direct : 021 316 04 32

tél. portable : 079 159 29 42

e-mail : gaelle.gentina@avasad.ch

Les infirmières travaillent en collaboration avec un médecin scolaire et les services de santé des autres écoles du site.

ORIENTATION SCOLAIRE ET PROFESSIONNELLE

Le service d'orientation scolaire et professionnelle est à la disposition de tous les élèves qui souhaitent :

- construire un projet scolaire et professionnel ;
- obtenir des informations sur les professions, les écoles et les voies de formation ;
- analyser une situation de difficulté ou d'échec scolaire en vue d'un soutien ou d'une réorientation ;
- bénéficier d'un espace de réflexion, d'écoute et de conseil.

Psychologue conseillère en orientation

Mme Sophie DELLENBACH AEBISCHER
tél. 021 316 04 33 / 079 432 26 37
e-mail : sophie.dellenbach-aebischer@vd.ch

En cas d'absence, vous pouvez contacter le

Centre d'orientation région OUEST
Rue Dr-Yersin 9
1110 Morges
tél. 021 557 92 30

AUMONERIE

L'aumônier est à disposition de chacun, quelles que soient ses convictions, les mardis et jeudis de 9h30 à 13h30 en salle S-1.19 (niveau -1 du bâtiment) ou sur demande.

L'aumônerie est un service qui

– offre une présence ... : l'existence conduit parfois à se poser des questions sur lesquelles un éclairage théologique ou spirituel peut être intéressant. Les événements de la vie suscitent des questions, voire des problèmes ou des soucis dont on voudrait parler ;

– favorise un débat ... : dans une société toute entière tournée vers la rentabilité et l'efficacité directe, la question religieuse est une affaire privée. On n'en parle pas. Pourtant, l'actualité le montre, ce domaine reste plus que jamais primordial. C'est pourquoi, dans le respect de chacun et la plus grande liberté possible, l'aumônerie désire favoriser le débat religieux dans la culture et aborder les grandes questions du temps dans une perspective de dialogue ;

– privilégie des rencontres ... : permettre la rencontre de jeunes qui ont des convictions communes, croyants ou non-croyants, pratiquants ou non-pratiquants.

Propositions : l'aumônier offre des activités multiples, respectueuses de l'identité de chacun, telles qu'ateliers et interventions ponctuelles, semaines thématiques, films, débats, conférences, sorties, week-end, camps, etc. Le panneau d'affichage de l'aumônerie (rez-de-chaussée du hall du Gymnase) fournit toutes les informations utiles.

Aumônier

M. Claudio MANCO

Tél direct : 021 316 04 34

tél. 079 445 44 87

e-mail : claudio.manco@cath-vd.ch

CONSEIL DE DIRECTION

Directrice :

MARIANI Véronique

e-mail : veronique.mariani@vd.educanet2.ch

MiV

Doyens :

AMIGUET Patrick

e-mail : patrick.amiguet@vd.educanet2.ch

AtP Biologie

BAUMGARTNER Martial

e-mail : martial.baumgartner@vd.educanet2.ch

BrM Psychologie

DOUET-SCHMUCKI Franziska

e-mail : franziska.douetschmucki@vd.educanet2.ch

DtF Allemand

JOANNET Sandy

e-mail : sandy.joannet@vd.educanet2.ch

JtS Allemand

KNECHCIAK Olivier

e-mail : olivier.knechciak@vd.educanet2.ch

KkO Anglais

MESDAMES ET MESSIEURS LES MAITRES

Les maîtres reçoivent sur rendez-vous.

AELLIG Grégoire	AgG	Bureautique Informatique
e-mail : gregoire.aellig@vd.educanet2.ch		
ANDEREGG Alexandra	AgA	Histoire
e-mail : alexandra.anderegg@vd.educanet2.ch		
ANTONIETTI Audrey	AiA	Chimie
e-mail : audrey.antonietti@vd.educanet2.ch		
BAENI-LOPEZ Yolande	BiY	Anglais
e-mail : yolande.baenilopez@vd.educanet2.ch		
BAUMGARTNER Gabriel	BrG	Physique
e-mail : gabriel.baumgartner@vd.educanet2.ch		
BAUMGÄRTNER Michaela	BaM	Mathématiques
e-mail : michaela.baumgaertner@vd.educanet2.ch		
BERNA Patricio	BaP	Anglais
e-mail : patricio.berna@vd.educanet2.ch		
BERTSCHI Christian	BiC	Bureautique Informatique
e-mail : christian.bertschi@vd.educanet2.ch		
BESWICK Oliver	BkO	Chimie
e-mail : oliver.beswick@vd.educanet2.ch		
BETTENS Yves	BsY	Branches économiques
e-mail : yves.bettens@vd.educanet2.ch		
BINNERT Christophe	BtC	Biologie
e-mail : christophe.binnert@vd.educanet2.ch		
BONNER Timothy	BrT	Anglais
e-mail : timothy.bonner@vd.educanet2.ch		

BORTER Nathalie	BrN	Allemand
e-mail : nathalie.borter@vd.educanet2.ch		
BOSON Véréne	BnV	Branches économiques
e-mail : verene.boson@vd.educanet2.ch		
BRASEY André	ByA	Français Philosophie
e-mail : andre.brasey@vd.educanet2.ch		
BRASEY Fabienne	ByF	Histoire Culture antique
e-mail : fabienne.brasey@vd.educanet2.ch		
BUCCINO DOS SANTOS Irène	Bol	Anglais Italien
e-mail : irene.buccinodossantos@vd.educanet2.ch		
BURRI Yannick	BuY	Français
e-mail : yannick.burri1@vd.educanet2.ch		
CEPPI Maria	CiM	Anglais Italien
e-mail : maria.ceppi@vd.educanet2.ch		
CHABERLOT Frédéric	CtF	Physique
e-mail : frederic.chaberlot@vd.educanet2.ch		
CHAMOT Stéphane	CtS	Physique
e-mail : stephane.chamot@vd.educanet2.ch		
COLLET Grégoire	CtG	Géographie
e-mail : gregoire.collet@vd.educanet2.ch		
COMTÉ Alain	CeA	Mathématiques
e-mail : alain.comte@vd.educanet2.ch		
COQ Etienne	CqE	Français Philosophie
e-mail : etienne.coq@vd.educanet2.ch		
CORAJOURD JESPERSEN Carine	CdC	Français
e-mail : carine.corajourdjerspersen@vd.educanet2.ch		

de COULON BENTAYEB Marianne	CnM	Anglais
e-mail : marianne.decoulonbentayeb@vd.educanet2.ch		
CRISINEL Jean-François	CIJ	Mathématiques
e-mail : jeanfrancois.crisinel@vd.educanet2.ch		
CURIE Thomas	CeT	Biologie
e-mail : thomas.curie@vd.educanet2.ch		
CURRAT Christian	CtC	Branches économiques
e-mail : christian.currat@vd.educanet2.ch		
DAENZER Thierry	DrT	Musique
e-mail : thierry.daenzer@vd.educanet2.ch		
DAYEN Frank	DnF	Français Sociologie des médias
e-mail : frank.dayen@vd.educanet2.ch		
DE GREEFF Benoît	DfB	Branches économiques
e-mail : benoit.degreeff@vd.educanet2.ch		
DELESSERT Christian	DtC	Biologie
e-mail : christian.delessert@vd.educanet2.ch		
DELLEY Stephane	DyS	Education physique
e-mail : stephane.delley@vd.educanet2.ch		
DEMISSY-CAZEILLES Gesa	DyG	Allemand
e-mail : gesa.demissycazeilles@vd.educanet2.ch		
DEVECCHI-SCHWITZER Marie-Madeleine	DiM	Allemand
e-mail : mariemadeleine.devecchischwitzer@vd.educanet2.ch		
DHAUD Anne-Claire	DdA	Français Histoire de l'art
e-mail : anneclaire.dhaud@vd.educanet2.ch		
DUBUIS François	DsF	Français
e-mail : francois.dubuis@vd.educanet2.ch		

DUCRET Michel	DtM	Branches économiques Informatique de gestion
e-mail : michel.ducret@vd.educanet2.ch		
DUPERTUIS Michel-Stéphane	DuM	Mathématiques
e-mail : michelstephane.dupertuis@vd.educanet2.ch		
DUTOIT Thierry	DtT	Anglais Education physique
e-mail : thierry.dutoit@vd.educanet2.ch		
EHRENFREUND Yaël Catherine	EdY	Français
e-mail : catherine.sarfattiehrenfreund@vd.educanet2.ch		
ENGELBERGER Carole	ErC	Mathématiques
e-mail : carole.engelberger@vd.educanet2.ch		
ERNI Dominik	EiD	Allemand
e-mail : dominik.erni@vd.educanet2.ch		
FAVRE Jérôme	FeJ	Français Philosophie
e-mail : jerome.favre@vd.educanet2.ch		
FONTANELLAZ Yves	FzY	Arts visuels
e-mail : yves.fontanellaz@vd.educanet2.ch		
FOURNIER Kevin	FrK	Mathématiques
e-mail : kevin.fournier@vd.educanet2.ch		
FRIES Katja	FsK	Allemand
e-mail : katja.fries@vd.educanet2.ch		
FROSSARD Marc	FdM	Education physique
e-mail : marc.frossard@vd.educanet2.ch		
GAROFALO Romina	GoR	Anglais Italien
e-mail : romina.garofalo@vd.educanet2.ch		
GASSER Steven	GrS	Mathématiques
e-mail : steven.gasser@vd.educanet2.ch		

GENILLOUD Vincent	GdV	Mathématiques
e-mail : vincent.genilloud@vd.educanet2.ch		
GLANNAZ Christian	GzC	Education physique Géographie
e-mail : christian.glannaz@vd.educanet2.ch		
GONZALEZ Joël	GzJ	Français
e-mail : joel.gonzalez@vd.educanet2.ch		
GRAF Gaëlle	GfG	Musique
e-mail : gaelle.graf@vd.educanet2.ch		
HUGUENIN Jean-Christophe	HnJ	Arts visuels
e-mail : jeanchristophe.huguenindumittan@vd.educanet2.ch		
JAUNIN Frédéric	JnF	Histoire
e-mail : frederic.jaunin@vd.educanet2.ch		
JAVET Jean-Philippe	JtJ	Mathématiques
e-mail : jeanphilippe.javet@vd.educanet2.ch		
JORDAN Helen	JnH	Allemand Géographie
e-mail : helen.jordan@vd.educanet2.ch		
JUNOD Samuel	JdS	Français Latin
e-mail : samuel.junod@vd.educanet2.ch		
KROEL Tobias	KIT	Allemand
e-mail : tobias.kroel@gymorges.educanet2.ch		
KRSTIC Slobodan	KcS	Mathématiques
e-mail : slobodan.krstic@vd.educanet2.ch		
KUDER Susanne	KrS	Allemand
e-mail : susanne.kuder@vd.educanet2.ch		
L'HOSTE Louis-Philippe	LeL	Histoire Sociologie
e-mail : louisphilippe.lhoste@vd.educanet2.ch		

LANTHEMANN Nicolas	LnN	Education physique
e-mail : nicolas.lanthemann@vd.educanet2.ch		
LE BERRE Eric	LeE	Culture antique Histoire
e-mail : eric.leberre@vd.educanet2.ch		
LE GOUILL Eric	LIE	Chimie
e-mail : eric.legouill@vd.educanet2.ch		
LEDERMANN Ariane	LnA	Français Italien
e-mail: ariane.ledermann@vd.educanet2.ch		
LO BELLO Philippe	LoP	Physique
e-mail : philippe.lobello@vd.educanet2.ch		
LOPEZ KNUPFER Rodrigo	LzR	Histoire
e-mail : rodrigo.lopez@vd.educanet2.ch		
LORINI Sandro	LiS	Mathématiques
e-mail : sandro.lorini@vd.educanet2.ch		
LÜSSI Ronald	LiR	Allemand Histoire
e-mail : ronald.lussi@vd.educanet2.ch		
MACCHI Alain	MiA	Mathématiques
e-mail : alain.macchi@vd.educanet2.ch		
MACH Christine	MhC	Anglais
e-mail : christine.mach@vd.educanet2.ch		
MARMILLOD Anne	MaA	Mathématiques
e-mail : anne.marmillod@vd.educanet2.ch		
MARTIN Jean-Frédéric	MnJ	Anglais
e-mail : jeanfrederic.martin@vd.educanet2.ch		
MARTIN Stéphane	MnS	Français Histoire de l'art
e-mail : stephane.martin@vd.educanet2.ch		

MATEESCU Paul	MaP	Branches économiques
e-mail : paul.mateescu@vd.educanet2.ch		
MEIER CAMPONOVO Silvia	MrS	Allemand
e-mail : silvia.meiercamponovo@vd.educanet2.ch		
MEYSTRE Maude	MeM	Chimie
e-mail : maude.meystre@vd.educanet2.ch		
MICHEL Nicolas	MIN	Physique
e-mail : nicolas.michel@vd.educanet2.ch		
MONGODI Cesare	MiC	Communication Français Italien
e-mail : cesare.mongodi@vd.educanet2.ch		
MONTORO Vanessa	MoV	Français Italien
e-mail : vanessa.montoro@vd.educanet2.ch		
MOSHER-ARAYA Amy	MoA	Anglais
e-mail : amy.mosher@vd.educanet2.ch		
NGUYEN THI LUC Mai	NnM	Branches économiques Informatique de gestion
e-mail : mai.nguyenthiluc@vd.educanet2.ch		
NOËL Nicolas	NIN	Géographie
e-mail : nicolas.noel@vd.educanet2.ch		
NYDEGGER Pierre	NrP	Arts visuels
e-mail : pierre.nydegger@vd.educanet2.ch		
OMEDAS Célia	OsC	Espagnol
e-mail : celiaantonia.omedasvillar@vd.educanet2.ch		
PAHUD Michel	PdM	Français Histoire
e-mail : michel.pahud@vd.educanet2.ch		
PAPOTTO Marc	PpM	Mathématiques
e-mail : marc.papotto@vd.educanet2.ch		

PAQUIER Yannis	PrY	Mathématiques
e-mail : yannis.paquier@vd.educanet2.ch		
PERRET Xavier	PtX	Education physique
e-mail : xavier.perret@vd.educanet2.ch		
PIDOUX Pauline	PxP	Français
e-mail : pauline.pidoux@vd.educanet2.ch		
PINAZZA Françoise	PaF	Physique
e-mail : francoise.pinazza@vd.educanet2.ch		
PINNA Mireille	PaM	Anglais
e-mail : mireille.pinna@vd.educanet2.ch		
PORCHET Olivia	PtO	Anglais
e-mail : olivia.porchet@vd.educanet2.ch		
PORETTI Didier	PiD	Branches économiques Education physique
e-mail : didier.poretti@vd.educanet2.ch		
RAJABI Jamshid	RiJ	Chimie
e-mail : jamshid.rajabi@vd.educanet2.ch		
RENAUD Yves	RdY	Français
e-mail : yves.renaud@vd.educanet2.ch		
RENAUD LUSCIETI Barbara	RdB	Allemand
e-mail : barbara.renaudluscieti@vd.educanet2.ch		
ROCHA Cathia	RaC	Arts visuels
e-mail : cathia.rocha@vd.educanet2.ch		
ROCHAT Denis	RtD	Bureautique Informatique
e-mail : denis.rochat@vd.educanet2.ch		
ROCHAT Julie	RtJ	Anglais
e-mail : julie.rochat@vd.educanet2.ch		

ROCHAT Philippe	RtP	Bureautique Informatique
e-mail : philippe.rochat@vd.educanet2.ch		
ROETHLISBERGER Cécile	RrC	Géographie
e-mail : cecile.roethlisberger@vd.educanet2.ch		
SAENZ Mélissa	SaM	Biologie
e-mail : melissa.saenz@vd.educanet2.ch		
SALAMIN Corinne	SnC	Allemand
e-mail : corinne.salamin@vd.educanet2.ch		
SANTORO Sandro	SoS	Théâtre
e-mail : sandro.santoro@vd.educanet2.ch		
SAUDAN Christophe	SaC	Chimie
e-mail : christophe.saudan@vd.educanet2.ch		
SCHAUT Karin	StK	Branches économiques Informatique de gestion
e-mail : karin.schaut@vd.educanet2.ch		
SCHOENI Céline	ScC	Histoire
e-mail : celine.schoeni@vd.educanet2.ch		
SCHULZ Marcella	SzM	Allemand
e-mail : marcella.schulz@vd.educanet2.ch		
SCHWAB Yvan	SbY	Histoire de l'art Relations et communication
e-mail : yvan.schwab@vd.educanet2.ch		
SEAL Gavin	SiG	Mathématiques
e-mail : gavin.seal@vd.educanet2.ch		
SIERRO Maurice	SoM	Français Philosophie
e-mail : maurice.sierro@vd.educanet2.ch		
SPAGNUOLO Immacolata	SoI	Italien
e-mail : immacolata.spagnuolo@vd.educanet2.ch		

STEINER Véronique	SrV	Chimie
e-mail : veronique.steiner@vd.educanet2.ch		
STUCKY Jean-Claude	SyJ	Géographie
e-mail : jeanclaude.stucky@vd.educanet2.ch		
SUBILIA David	SaD	Géographie Bureautique
e-mail : david.subilia@vd.educanet2.ch		
SURCHAT Béatrice	StB	Philosophie Histoire des religions
e-mail : beatrice.surchat@vd.educanet2.ch		
TAMBURELLO Katia	ToK	Italien
e-mail : katia.tamburello@vd.educanet2.ch		
THELIN Léonore	TnL	Arts visuels
e-mail : leonore.thelin@vd.educanet2.ch		
THIBAUD-MOUSSOULI Charlotte	TdC	Musique
e-mail : charlotte.thibaud@vd.educanet2.ch		
TRINCAT Robert	TtR	Mathématiques
e-mail : robert.trincat@vd.educanet2.ch		
TUETA Pablo	TaP	Physique
e-mail : pablo.tueta@vd.educanet2.ch		
UBALDI AGUET Joëlle	UiJ	Education physique
e-mail : joelle.ubaldi@vd.educanet2.ch		
VALENTINO Emilio	VoE	Biologie
e-mail : emilio.valentino@vd.educanet2.ch		
van der POEL Kyril	PIK	Français
e-mail : kyril.vanderpoel@vd.educanet2.ch		
de VARGAS François	VsF	Philosophie Psychologie
e-mail : francois.devargas@vd.educanet2.ch		

VERSEL Jean-Marc	VIJ	Biologie
e-mail : jeanmarc.versel@vd.educanet2.ch		
VINCKENBOSCH Nicolas	VhN	Biologie
e-mail : nicolas.vinckenbosch@vd.educanet2.ch		
WERTHMÜLLER Suzanne	WrS	Anglais
e-mail : suzanne.werthmueller@vd.educanet2.ch		
WETTSTEIN VISINAND Anne	WnA	Français
e-mail : anne.wettsteinvisinand@vd.educanet2.ch		
ZAHND BOURG Frédérique	ZdF	Français
e-mail : frederique.zahndbourg@vd.educanet2.ch		
ZOBRIST Barbara	ZtB	Psychologie
e-mail : barbara.zobrist@vd.educanet2.ch		

CHEFS DE FILE

<i>Allemand</i>	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI
<i>Anglais</i>	M. Jean-Frédéric MARTIN
<i>Arts visuels</i>	M. Pierre NYDEGGER
<i>Biologie</i>	M. Christian DELESSERT
<i>Bureautique</i>	M. Grégoire AELLIG
<i>Chimie</i>	Mme Véronique STEINER
<i>Communication</i>	M. Yvan SCHWAB
<i>Culture antique</i>	M. Eric LE BERRE
<i>Economie politique et droit</i>	M. Didier PORETTI
<i>Education physique</i>	M. Xavier PERRET
<i>Espagnol</i>	Mme Célia OMEDAS
<i>Français</i>	Mme Anne-Claire DHAUD
<i>Géographie</i>	M. David SUBILIA
<i>Histoire</i>	Mme Alexandra ANDEREGG
<i>Histoire de l'art</i>	M. Yvan SCHWAB
<i>Informatique</i>	M. Philippe ROCHAT
<i>Informatique de gestion</i>	Mme Karin SCHAUT
<i>Italien</i>	Mme Maria CEPPI
<i>Latin</i>	M. Samuel JUNOD
<i>Mathématiques</i>	M. Jean-François CRISINEL
<i>Musique</i>	M. Thierry DAENZER
<i>Philosophie</i>	M. Etienne COQ
<i>Physique</i>	M. Philippe LO BELLO
<i>Psychologie</i>	M. François DE VARGAS
<i>Sociologie</i>	M. Louis-Philippe L'HOSTE

CONSEILLERS AUX ETUDES

Le conseiller aux études est, en première instance, l'interlocuteur des élèves et des parents. Il assure notamment les tâches suivantes :

- renseigner les élèves sur leurs devoirs et leurs droits ;
- assurer le contact entre les maîtres qui enseignent aux élèves dont il est responsable ;
- présider le conseil de classe ;
- encourager les élèves à participer à la vie de l'établissement.

Classes

Conseillers aux études

Ecole de culture générale

1C1	Mme Romina GAROFALO
1C2	M. Samuel JUNOD
1C3	Mme Pauline PIDOUX
1C4	Mme Yolande BAENI-LOPEZ
2CASE1	Mme Barbara ZOBRIST
2CSP2	Mme Mireille PINNA
2CS3	M. Frédéric JAUNIN
2CCI4	M. Rodrigo LOPEZ KNUPFER
2CAVMu5	M. Eric LE BERRE
3CASE1	M. Louis-Philippe L'HOSTE
3CSP2	M. David SUBILIA
3CAVS3	M. Yannick BURRI
3CSPCI4	M. Yannis PAQUIER

Ecole de commerce

1EC1	Mme Karin SCHAUT
2EC1	Mme Vèrène BOSON
2EC2	M. Benoît DE GREEFF
3EC1	M. Didier PORETTI
3EC2	M. Christian CURRAT

Ecole de maturité

1M01	Mme Helen JORDAN
1M02	M. Timothy BONNER
1M03	Mme Frédérique ZAHND BOURG
1M04	M. Nicolas VINCKENBOSCH
1M05	M. André BRASEY
1M06	M. Kyril VAN DER POEL
1M07	M. Alain COMTÉ
1M08	M. Jérôme FAVRE
1M09	Mme Fabienne BRASEY
1M10	M. Etienne COQ
1M11	Mme Anne WETTSTEIN VISINAND
1M12	M. Stéphane MARTIN
1M13	Mme Marie-Madeleine DEVECCHI-SCHWITZER
1M14	M. Michel PAHUD
2M01	Mme Audrey ANTONIETTI
2M02	Mme Véronique STEINER
2M03	M. Stéphane CHAMOT
2M04	M. Eric LE GOUILL
2M05	Mme Céline SCHOENI
2M06	Mme Françoise PINAZZA
2M07	Mme Maude MEYSTRE
2M08	Mme Irène BUCCINO DOS SANTOS
2M09	Mme Suzanne WERTHMULLER
2M11	M. Joël GONZALEZ
2M12	Mme Anne-Claire DHAUD
2M13	Mme Yaël Catherine EHRENFREUND
2M14	M. Sandro LORINI
3M01	M. Jean-Marc VERSEL
3M02	Mme Alexandra ANDEREGG
3M03	M. Jean-François CRISINEL
3M04	Mme Ariane LEDERMANN
3M05	M. Pablo TUETA
3M06	M. Thierry DUTOIT
3M07	Mme François DUBUIS
3M08	M. Frank DAYEN
3M09	M. Yves RENAUD
3M11	M. Emilio VALENTINO
3M13	M. Patricio BERNA
3M14	Mme Barbara RENAUD LUSCIETI

GESTION PEDAGOGIQUE ET ADMINISTRATIVE DES CLASSES

La directrice

La directrice est responsable de toutes les activités pédagogiques et de l'administration générale de l'établissement. Les maîtres, les élèves et les parents peuvent lui demander un entretien, en toute occasion.

Les doyens

Les doyens sont les collaborateurs de la directrice au sein du conseil de direction. Ils sont responsables de l'organisation de certaines activités et assurent la conduite de divers dossiers.

Ils secondent les maîtres dans la gestion pédagogique des classes et sont les interlocuteurs des élèves et des classes pour tout problème non réglé par le maître concerné.

Chaque doyen assure la responsabilité pédagogique des classes suivantes :

M. Patrick AMIGUET	Classes de 1 ^{ère} année d'Ecole de maturité
M. Martial BAUMGARTNER	Classes de 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e années d'Ecole de culture générale
Mme Franziska DOUET-SCHMUCKI	Classes de 2 ^e année d'Ecole de maturité
Mme Sandy JOANNET	Classes de 3 ^e année d'Ecole de maturité
M. Olivier KNECHCIAK	Classes de 1 ^{ère} , 2 ^e et 3 ^e années d'Ecole de commerce

ORGANISATION DES ETUDES

PROGRAMMES DES COURS

Les programmes, la Loi et le Règlement² peuvent être consultés sur le site Internet du Département de la Formation et de la Jeunesse « <http://www.vd.ch> ». Les renseignements indispensables sur la structure et les objectifs généraux des études secondaires supérieures, sur les admissions et réorientations, ainsi que sur les débouchés, y sont présentés.

En outre, un programme des cours spécifiques à chacune des écoles, disponible sur le site, fournit tout renseignement utile quant aux plans et matières d'études.

Les titres délivrés – diplôme d'études commerciales, certificat de culture générale et certificat de maturité – sont reconnus par les instances cantonales et fédérales.

LES FILIERES OFFERTES

L'Ecole de maturité

L'Ecole de maturité prépare à l'obtention du baccalauréat vaudois, reconnu au niveau suisse comme certificat de maturité gymnasiale. La maturité est l'aboutissement d'études dans onze disciplines fondamentales, une option spécifique, une option complémentaire et la réalisation d'un travail de maturité.

L'Ecole de culture générale

L'Ecole de culture générale dispense un enseignement de culture générale proche des réalités professionnelles. Les études visent à élargir et perfectionner les connaissances des élèves ainsi qu'à développer leur personnalité et leurs aptitudes, en vue de formations professionnelles spécialisées exigeantes ou l'exercice d'une profession dans le domaine social.

Les options proposées sont les suivantes :

- assistante socio-éducative - assistant socio-éducatif ;
- artistique, orientation arts visuels ou musique ;
- communication et information ;
- santé ;
- socio-pédagogique.

² La Loi du 17 septembre 1985, modifiée le 25 juin 1996 et le 24 juin 2003, sur l'enseignement secondaire supérieur (LESS) et le Règlement des Gymnases (RGY).

L'Ecole de commerce

L'Ecole de commerce permet d'obtenir une maturité professionnelle (MP) orientation Economie et services, type « Economie ». Sa structure se décline en 3 ans d'études et une année supplémentaire de stage pratique en entreprise (modèle 3+1). L'enseignement comprend des branches MP, des branches CFC ainsi que des branches de culture générale supplémentaires en complément au CFC.

ECHANGES LINGUISTIQUES

Le Gymnase de Morges encourage les élèves de 1^{ère} année à s'engager dans un échange linguistique avec la Suisse alémanique, le Tessin, l'Allemagne ou l'Autriche.

Ces échanges, basés sur la réciprocité, sont organisés par classe, par groupe ou de manière individuelle avec d'autres établissements scolaires. Les élèves logent dans une famille d'accueil et suivent les cours de manière régulière pendant 1 à 2 semaines.

MATURITES PROFESSIONNELLES ET MATURITES SPECIALISEES

Maturité professionnelle orientation Economie et service, type « Economie »

Mme Karin SCHAUT en est la répondante. La 4^e année de formation est basée sur un stage de longue durée en milieu professionnel.

Maturité professionnelle orientation Santé et social, type « Travail social »

M. Martial BAUMGARTNER, doyen, en est le répondant. La 4^e année de formation est basée sur un stage de longue durée en milieu professionnel.

Maturité spécialisée Arts & Design (MSAD)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Ecoles du domaine design ou arts visuels.

Maturité spécialisée communication et information (MSCI)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Ecoles subséquentes.

Filière Information documentaire / Filière Informatique de gestion / Filière ingénierie des médias / Filière tourisme.

Maturité spécialisée musique (MSMu)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Ecoles de musique.

Maturité spécialisée orientation pédagogique (MSOP)

Cette formation s'adresse en particulier aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire à la Haute Ecole Pédagogique.

Maturité spécialisée santé (MSSa)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire aux Hautes Ecoles de Santé.

Maturité spécialisée travail social (MSTS)

Cette formation s'adresse aux élèves de l'Ecole de culture générale qui désirent s'inscrire à la Haute Ecole de Travail Social.

Mme Sandy JOANNET, doyenne, est la répondante de l'ensemble des maturités spécialisées.

Une information régulière sur chaque formation complémentaire sera dispensée aux élèves du Gymnase au cours de l'année scolaire.

CHANGEMENT DE CHOIX

Ecole de maturité

1. Changement de choix d'inscription

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription en Langue 2 – allemand ou italien –, Langue 3 – anglais, latin ou grec, Option spécifique et Option artistique – arts visuels ou musique – ne peuvent être modifiés.

- a. Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- b. Les demandes éventuelles de changement doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire.
- c. La décision relève de la directrice qui, au besoin, prend l'avis des maîtres concernés. L'entrée en vigueur ne se réalise toutefois qu'en 5^e semaine de cours.
- d. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

2. Changement de niveau de mathématiques

- a. En principe, il n'y a pas de changement de niveau de mathématiques.

- b. Des exceptions motivées ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- c. Les demandes éventuelles doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice et lui parvenir dans les délais indiqués ci-dessous. En première année, le changement éventuel est prévu comme suit :
 - c.1. le passage du niveau de mathématiques standard au niveau renforcé peut s'effectuer en tout temps.
 - c.2. le passage du niveau de mathématiques renforcé au niveau standard peut se réaliser au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire ou dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception des bulletins intermédiaires de renseignement de l'automne et du premier semestre.
- d. Au passage de la première à la deuxième année, un changement peut intervenir. Celui-ci doit parvenir à la directrice dans les 10 jours ouvrables qui suivent la réception du bulletin annuel.
- e. La décision relève de la directrice sur préavis du maître enseignant à l'élève concerné ou du conseil de classe.
- f. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

Ecole de culture générale et Ecole de commerce

En principe, les choix opérés par les élèves lors de l'inscription, soit en Langue 2 – allemand ou italien –, Option artistique – arts visuels ou musique – ne peuvent être modifiés.

Il en est de même pour ceux de 2^e année de l'Ecole de culture générale.

- a. Des exceptions ne peuvent être consenties que pour des raisons pédagogiques et dans la limite des places disponibles.
- b. Les demandes éventuelles de changement doivent être formulées par courrier écrit auprès de la directrice au terme de la quatrième semaine de l'année scolaire, à condition que la demande soit parvenue à la direction dans ce délai.
- c. La décision relève de la directrice qui, lorsque cela se justifie, prend l'avis des maîtres concernés. L'entrée en vigueur ne se réalise toutefois qu'en 5^e semaine de cours.
- d. La note annuelle est la moyenne des notes obtenues depuis le changement.

ADMISSION EN CLASSE SPECIALE

Les classes pour artistes et sportifs d'élite sont destinées, comme leur dénomination même l'indique, à des élèves qui ont atteint un niveau très élevé, dûment reconnu, dans la pratique d'un art ou d'un sport et qui, de ce fait, doivent consacrer un temps important à leur entraînement ou à la pratique de leur art (ce qui implique au moins dix à quinze heures hebdomadaires d'entraînement ou de pratique spécifique en plus des périodes de compétitions ou de participation à des manifestations artistiques) et qui désirent consentir parallèlement l'effort leur permettant de préparer une maturité ou un certificat, les conditions d'obtention de ces derniers titres étant les mêmes que pour les autres élèves.

Il s'agit donc d'une voie particulièrement difficile, destinée à des élèves spécialement motivés, et au profil scolaire exigeant, en termes d'autonomie, d'anticipation et d'endurance notamment.

Le nombre d'élèves désirant entrer en classes spéciales étant chaque fois supérieur au nombre de places disponibles, il faut savoir que le respect des critères artistiques et sportifs minimaux n'est parfois pas suffisant. Il faut aussi savoir que les classes spéciales ne sont pas toujours les meilleures solutions pour l'élève, une intégration dans une classe « normale » avec des mesures particulières d'allègement se révélant parfois un régime préférable.

Quelques places se libérant chaque année au terme de la première année, elles seront attribuées aux élèves des futures classes de 2^e année qui auront déposé leur dossier dans les temps (ultime délai fixé au 31 décembre 2019) et qui rempliront les conditions techniques et scolaires en rapport avec une éventuelle admission.

Au préalable et avant toute démarche, il convient de prendre impérativement contact avec M. M.-A. JAQUEMET, doyen au Gymnase de Beaulieu (tél. 021 557 96 00) pour les classes de l'Ecole de culture générale et de l'Ecole de commerce, ou avec M. D. PEDRUCCI, doyen du Gymnase Auguste Piccard (tél. 021 557 84 84) pour les classes de l'Ecole de maturité.

CALENDRIER DE L'ANNEE SCOLAIRE 2019 – 2020

Début des cours	26 août 2019
Vacances d'automne	du 11 octobre à 16h45 au 28 octobre 2019 à 8h10
Vacances d'hiver	du 20 décembre 2019 à 16h45 au 6 janvier 2020 à 8h10
Fin du 1^{er} semestre	17 janvier 2020 à 16h45
Relâche	du 14 février à 16h45 au 24 février 2020 à 8h10
Semaine spéciale	du 6 au 9 avril 2020
Vacances de Pâques	du 9 avril à 16h45 au 27 avril 2020 à 8h10
Fin des cours	élèves de 1 ^{ère} année, 16 juin 2020 à 16h45 élèves de 2 ^e année, 16 juin 2020 à 16h45, avec des séances de travail possibles du 17 juin au 3 juillet, consacrées au Travail de maturité élèves de 3 ^e année, 29 mai 2020 à 16h45
Bulletin annuel	24 juin 2020 – pour les classes de 1 ^{ère} et 2 ^e années
Examens de compréhension de l'oral	du 2 juin au 4 juin 2020
Examens écrits	du 8 juin au 16 juin 2020
Examens oraux	du 17 juin au 26 juin 2020
Promotions	3 juillet 2020 à 17h00
Vacances d'été	du 3 juillet au 24 août 2020 à 8h10

GENERALITES

DISPOSITIONS FINANCIERES

Ecolage

Les élèves doivent en général s'acquitter d'un ecolage annuel de Fr. 720.-. La fiche d'ecolage remplie par les parents au début de l'année scolaire permet d'en déterminer le montant exact.

Le délai de paiement est fixé au 30 novembre. Les parents reçoivent en début d'année scolaire tout renseignement utile à ce propos.

Un fractionnement du paiement peut être sollicité par demande écrite à la directrice. Celle-ci doit être adressée, en principe, avant le 30 septembre.

Bourses d'études

L'office cantonal des bourses d'études et d'apprentissage (OCBE) gère directement les demandes.

La formule est à télécharger sur le site Internet :

[http : //www.vd.ch/ocbe](http://www.vd.ch/ocbe)

La procédure à suivre pour le dépôt de la demande est décrite sur le site Internet. Il est primordial de la respecter scrupuleusement.

Taxe d'inscription

Tous les élèves doivent s'acquitter annuellement d'une taxe d'inscription de Fr. 70.- payable au moment de l'inscription.

Cette taxe est due, même si l'élève est au bénéfice d'une dispense d'ecolage et/ou d'une bourse d'études ou si, inscrit définitivement, il annule ensuite son inscription.

Elle est destinée à faciliter l'organisation d'activités liées au programme scolaire et à la vie de l'établissement.

Subsides

Des demandes peuvent être présentées pour des activités parascolaires auprès de la directrice, notamment pour les échanges linguistiques et les activités de la semaine spéciale de 3^e année.

Autres frais

En plus de l'ecolage et de la taxe d'inscription, les frais suivants sont à la charge de l'élève : achat de matériel scolaire personnel, participation aux activités parascolaires et à d'autres manifestations organisées par l'école, frais de repas et de transport, réparation des dommages, etc.

Si l'élève ou son représentant légal atteste d'une situation financière difficile et qu'il en fait la demande à son doyen de volée, il est possible que le Gymnase participe aux frais de repas ou d'achat de matériel scolaire. Dans ce cas, les tickets relatifs à ces achats devront être gardés pour que le remboursement puisse être effectué.

Assurance

Les élèves mineurs et majeurs doivent être obligatoirement assurés auprès d'une caisse maladie et accidents reconnue par la Confédération (LAMAL).

L'école ne conclut aucune assurance complémentaire en faveur des élèves. Ceux-ci ne sont donc assurés qu'à titre personnel. La couverture de leur assurance doit s'étendre également aux accidents.

Par ailleurs, aucune assurance contre le vol n'est contractée par l'école en faveur des élèves.

Duplicata

Tout duplicata de document ou remplacement de carte d'étudiant sera facturé selon le barème en vigueur, envoyé dans le courrier de rentrée.

Fr. 5.- pour l'édition d'un document (sorti de la base de données) ;

Fr. 10.- pour l'édition avec signature manuscrite de la directrice ou d'un doyen (attestation : travail, allocation, service militaire, etc...) ;

Fr. 10.- pour la carte de légitimation ;

Fr. 25.- pour la publication d'un titre.

SEMAINE SPECIALE POUR LES CLASSES TERMINALES

Les enseignants des classes de 3^e année mettent sur pied une semaine spéciale qui peut avoir différentes formes (activités de création artistique ou littéraire, semaine de découvertes autour d'un thème d'études, voyages d'études, etc.) La semaine spéciale des classes de 3^e année se déroulera la semaine qui précède les vacances de Pâques.

ECHANGES LINGUISTIQUES

Les échanges linguistiques organisés par les files de langues du Gymnase sont destinés prioritairement aux élèves de 1^{ère} année tant de façon individuelle que par classe.

AUTORITE PARENTALE

Selon le Code civil, l'enfant est soumis, pendant sa minorité, à l'autorité parentale. Les parents dirigent son éducation en vue de son bien.

OBLIGATION D'ENTRETIEN

L'obligation d'entretien des parents dure jusqu'à la majorité de l'enfant. Si, à sa majorité, l'enfant n'a pas encore de formation appropriée, les père et mère doivent, dans la mesure où les circonstances permettent de l'exiger d'eux, subvenir à son entretien jusqu'à ce qu'il ait acquis une telle formation, pour autant qu'elle soit achevée dans les délais normaux.

MAJORITE

La majorité civile à 18 ans rend majeurs une partie importante des élèves des établissements secondaires supérieurs vaudois.

Les élèves du Gymnase de Morges sont majeurs en ce qui concerne leurs relations avec l'institution scolaire dès le jour où ils ont atteint leur majorité.

Pour les élèves majeurs et leurs parents, les conséquences principales sont les suivantes : l'écolage, la taxe annuelle et les autres contributions financières sont facturés aux élèves majeurs (l'obligation d'entretien faite aux parents, prévue à l'article 277 du Code civil, subsiste). La responsabilité d'éventuels dégâts matériels incombe aux élèves majeurs : il convient donc de vérifier l'adéquation des assurances (responsabilité civile notamment) à la nouvelle situation.

Les informations concernant le déroulement de la scolarité, les sanctions et les résultats scolaires sont adressés directement à l'élève majeur.

Un élève majeur – moyennant une déclaration écrite signée de sa main – peut quitter de son propre chef l'établissement secondaire supérieur.

La majorité civile à 18 ans confère une autonomie complète sur le plan civil et juridique à une partie importante des élèves. Avec ce régime légal, leurs responsabilités sont donc accrues.

LIEU DE DOMICILE

Le séjour dans une localité en vue d'y fréquenter une école ne constitue pas le domicile. L'étudiant majeur qui se fixe dans une localité uniquement en vue d'y faire des études et revient passer ses vacances auprès de sa famille conserve le domicile qu'il avait avant son déplacement.

COURS FACULTATIFS

Outre les disciplines obligatoires figurant dans les plans d'études, l'établissement propose des cours facultatifs. Leur but est de permettre aux élèves de compléter leurs connaissances dans des matières ne figurant pas à leur programme d'études.

HORAIRE JOURNALIER

1	08h10 – 08h55
2	09h00 – 09h45
3	10h05 – 10h50
4	10h55 – 11h40
5	11h45 – 12h30
6	12h35 – 13h20
7	13h25 – 14h10
8	14h15 – 15h00
9	15h10 – 15h55
10	16h00 – 16h45
11	16h50 – 17h35

REGLEMENT INTERNE

AVANT-PROPOS

Les écoles réunies sur le site de Marcelin dispensent une formation post-obligatoire de degré secondaire II. L'enseignement concerne autant la culture générale et professionnelle que la formation continue aboutissant à un brevet fédéral ou une maîtrise ; sa finalité est de mettre à disposition des nouvelles générations une partie du patrimoine des connaissances, des savoir-faire, des réflexions, des techniques et des arts construit par les générations antérieures.

Un tel héritage se transmettant dans la considération de ceux qui se sont, de leur libre choix, engagés dans une formation, la valeur complémentaire de respect est associée aux valeurs de culture.

Les jeunes filles et jeunes gens qui acquièrent une formation dans l'une des écoles du site ne sont plus des enfants qui travaillent pour leurs parents ou pour leurs maîtres : l'ensemble des rapports pédagogiques est donc placé sous le signe de l'autonomie, au sens où chacune et chacun est responsable, dans le cadre des formations offertes, de ses choix et de la finalité personnelle de sa formation ou de ses études. Et parce qu'aucun véritable progrès ne se fait sans interaction forte avec autrui, la valeur de coopération est étroitement associée à la valeur d'autonomie.

La transmission mécanique des savoir-faire et celle des connaissances étant impossible, toute véritable acquisition est aussi une nouvelle création personnelle. Le travail doit donc être prévu, orienté et évalué selon un idéal de créativité. La valeur complémentaire d'efficacité indique que la créativité doit s'inscrire dans un cadre de valorisation scientifique, culturel et humain reconnu par tous.

Respect, autonomie, coopération, créativité et efficacité sont des valeurs qu'il s'agit de faire vivre sur le site de Marcelin.

Cet avant-propos, commun aux écoles du site de Marcelin, affirme les droits et les devoirs suivants de tous les utilisateurs du site :

Le droit

de recevoir une formation de qualité
de pouvoir effectuer son travail dans la tranquillité
de disposer d'un espace de liberté limité par celle d'autrui
de n'être ni heurté ni blessé
de voir sa culture respectée
d'être entendu
d'avoir une place reconnue
d'être respecté dans ses différences.

Le devoir

de manifester politesse et civilité
de ne faire violence verbale ou physique ni aux personnes ni aux choses
de respecter les personnes, quelles que soient leurs tâches
de prendre le travail d'autrui en compte
de respecter la nature et les cultures environnantes
de ne commettre ni vol, ni déprédations, ni vandalisme
de ne consommer ni alcool, ni produits stupéfiants
de ne pas fumer dans les locaux.

ELEVES

TENUE, DISCIPLINE ET PONCTUALITE

La directrice, les doyens et l'ensemble des maîtres du Gymnase de Morges attendent de chaque élève qu'il ait une tenue convenable et se conduise correctement, tant au-dehors qu'à l'intérieur de l'établissement. Tous les élèves sont tenus d'observer les règlements en vigueur et les directives relatives aux activités de l'établissement. Ils répondent de leurs actes et des dégâts matériels qu'ils causent, ou dont ils sont rendus responsables. Pour un élève mineur, la responsabilité civile de son représentant légal est aussi engagée.

Les éventuelles sanctions sont prononcées dans les formes prévues à l'article 32 de la LESS³.

Tout élève est par ailleurs tenu de fréquenter régulièrement les cours, de respecter l'horaire de l'établissement et d'être en classe au moment de la sonnerie marquant le début de chaque leçon. Ni l'éloignement du Gymnase, ni les horaires des entreprises de transport ne sauraient justifier de dérogation à l'horaire.

FREQUENTATION DES COURS

Les élèves sont tenus de fréquenter régulièrement et durant toute l'année les cours figurant à leur horaire ainsi que les cours facultatifs organisés auxquels ils se sont inscrits.

Les élèves se présentent avec le matériel adéquat.

Les sorties et activités culturelles organisées dans le cadre de l'établissement ainsi que les séances de rattrapage font également partie intégrante de leurs obligations de fréquentation.

Les élèves doivent respecter l'horaire de l'établissement qui prime sur toute activité de loisir ou rémunérée.

Aucun élève ne peut abandonner ses études sans déclaration écrite adressée à la directrice. S'il est mineur, celle-ci est produite par ses parents ou son représentant légal.

ABSENCES

Au début de chaque leçon, les absences sont inscrites par le maître sur sa feuille de contrôle.

Toute absence fait l'objet d'un justificatif. Le conseiller aux études et les doyens apprécient les motifs invoqués. Les absences dont le motif est refusé, sont à remplacer. Les cas graves ou d'abus importants peuvent être sanctionnés jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive du Gymnase.

³ Loi sur l'enseignement secondaire supérieur.

EXCUSES POUR ABSENCES⁴

Les élèves complètent la formule « DEMANDE D'EXCUSE » et les élèves mineurs la soumettent pour signature à leur représentant légal avant de la remettre, dès leur retour en classe, à leur conseiller aux études. Les élèves n'ayant pas rendu leur demande d'excuse dans les délais seront sanctionnés.

Si un élève, par ailleurs présent en classe, n'est pas en état de suivre une leçon d'éducation physique, il s'en explique le jour même auprès du maître intéressé. Les maîtres d'éducation physique apprécient les raisons invoquées. Ils peuvent exiger le remplacement de la leçon manquée. Toute période d'éducation physique manquée non excusée ou sans dispense médicale est remplacée un vendredi en fin de journée.

Lorsque l'absence d'un élève dépasse trois jours, son représentant légal est prié d'informer le doyen de volée des raisons de celle-ci et de fournir, le cas échéant, un certificat médical.

Au cas où l'absence, même intermittente, dépasse une semaine, un certificat médical est exigé.

En cas d'absences trop nombreuses, la signature du responsable financier des élèves majeurs peut être demandée.

DEMANDES DE CONGE

Toute absence prévisible, sur une journée d'école, doit faire l'objet d'une demande de congé.

La formule « DEMANDE DE CONGE » est à remettre au conseiller aux études, avec les pièces justificatives nécessaires, au moins cinq jours à l'avance, sauf cas d'urgence. Cette dernière est signée par le représentant légal.

Il appartient au conseiller aux études et au doyen responsable d'apprécier la valeur des motifs invoqués dans les demandes de congé d'un jour.

Les demandes de congé de plus d'un jour ou les demandes de congé exceptionnel doivent être adressées, par écrit, à la directrice. L'octroi ou le refus d'un congé de deux jours ou plus fait l'objet d'une confirmation écrite de la direction.

Il n'est en principe pas accordé de congé immédiatement avant ou après une période de vacances, un jour férié, ni en fin, ni en début de semaine.

⁴ RGY. « Les absences sans motifs valables peuvent entraîner des sanctions, le remplacement de tout ou partie des leçons manquées et l'attribution de la note un aux épreuves annoncées et manquées ».

TRAVAUX ECRITS MANQUES

L'élève absent lors d'un travail écrit doit en principe le remplacer. Il appartient au maître concerné de décider du remplacement de l'épreuve. Le lendemain de son retour au Gymnase, l'élève remet une formule de demande de remplacement de travail écrit munie des indications nécessaires soit au maître concerné, en mains propres, soit dans le casier de celui-ci. Le maître, s'il ne dispense pas l'élève du travail de remplacement, transmet la demande au secrétariat avec la donnée de l'épreuve. L'élève reçoit en principe le mercredi une convocation fixant la date, le lieu et les modalités du travail.

En cas d'empêchement, l'élève informe la direction au plus tard le jour du travail de remplacement, faute de quoi le travail est définitivement noté de la note *un*.

Dans le cas où l'élève ne respecte pas cette procédure, il obtient la note *un* pour le travail écrit qu'il a manqué.

SANCTIONS

Le premier manquement disciplinaire d'un élève est marqué par un avertissement, le deuxième par une convocation chez le doyen.

Dès le troisième manquement, les sanctions prononcées s'échelonnent progressivement d'un, deux, trois, puis cinq jours de suspension des cours. Des sanctions plus sévères, pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive des cours peuvent être envisagées. La direction se réserve la possibilité, selon les situations, de prononcer, comme première sanction, une exclusion des cours de plus ou moins longue durée, sans que l'élève n'ait été précédemment averti, notamment en cas d'indiscipline ou d'irrespect.

Il est à noter que les arrivées tardives sont sanctionnées par palier de quatre arrivées tardives.

Les responsables légaux des élèves mineurs sont informés par courrier. Les responsables d'entretien des élèves majeurs sont informés dès le troisième manquement.

RATTRAPAGE DE PERIODES

Les élèves qui doivent effectuer un rattrapage (pour des heures manquées sans raison valable) reçoivent, par courrier, un avis de rattrapage.

Dans un délai de quinze jours, les périodes sont à rattraper en bibliothèque et doivent impérativement être faites en dehors des heures de cours. Au terme du rattrapage, le document dûment rempli et signé par la bibliothèque doit être remis au doyen. Tout retard non expressément expliqué au doyen sera sanctionné.

PRODUITS PSYCHOTROPES

Les consommations d'alcool, de cannabis ou d'autres produits stupéfiants, y compris le CBD (cannabidiol) sont interdits sur toute l'aire de Marcellin. Les élèves qui ne respectent pas cette règle seront sanctionnés et astreints à la procédure mise en place par l'établissement. La direction, les maîtres et les services engagent les élèves à un comportement cohérent avec les objectifs de formation que sous-tendent des études gymnasiales. Il découle notamment de ce principe que les élèves présents en classe ont la disponibilité et l'énergie nécessaires pour tirer profit des cours.

CONSEIL DES DELEGUES

En vertu du RGY, les élèves sont associés à la vie de l'établissement. Chaque classe, en présence d'un maître, élit un ou deux délégués volontaires qui seront ses représentants et ses porte-parole auprès de la direction et au sein du Conseil des délégués.

Le Conseil des délégués est convoqué par la directrice au moins deux fois par année. Lors de sa première réunion, il élit un président, ainsi qu'un comité. L'Ecole de maturité et l'Ecole de culture générale et de commerce sont représentées de façon équitable. Un des membres du comité est chargé de tenir le procès-verbal des débats.

Les délégués peuvent siéger en assemblée générale, c'est-à-dire en présence des délégués exclusivement, ou en assemblée élargie aux élèves intéressés. Le président en avertit préalablement la directrice, qui met un local à sa disposition ; le procès-verbal de la séance est remis à la direction du Gymnase. La directrice et des maîtres peuvent être invités à participer aux débats et à la mise en œuvre de projets.

Les délégués doivent tenir leurs camarades au courant des délibérations auxquelles ils ont pris part, et recueillir leurs avis s'il y a lieu. Le temps nécessaire à l'accomplissement de cette tâche peut être pris sur une période d'enseignement, après accord avec le maître intéressé.

Le Conseil des délégués exerce son rôle d'intermédiaire entre la direction et les classes en tant qu'organe consultatif. Il peut, à ce titre, transmettre des informations et émettre des vœux sur la marche de l'établissement.

Selon les modalités préalablement agréées par la direction, il peut être associé à l'organisation de manifestations parascolaires, culturelles, sportives ou de divertissement, ou même s'en faire le promoteur.

Dans le cadre de ces attributions, le Comité des délégués peut demander à être entendu par la Conférence des maîtres. Celle-ci lui accorde alors audience lors de sa prochaine séance.

MONITEURS

Dans chaque classe, deux élèves seront désignés en qualité de moniteur et de moniteur-remplaçant. Il leur incombe de relever chaque matin et après-midi le casier réservé à leur classe, lequel est placé au secrétariat. Toutes les informations sont transmises à la classe de façon systématique.

ÉCRANS

Les informations générales, les messages concernant les modifications d'horaire, les absences des maîtres sont affichés sur les différents écrans situés dans les bâtiments.

BATIMENTS ET SALLES DE COURS

Tous les locaux – et ceux du Gymnase en particulier – sont « sans fumée, mais pas sans fumeurs ». Il n'est, par conséquent pas permis de fumer à l'intérieur des bâtiments.

ABORDS DES BATIMENTS

Les élèves veilleront à laisser les abords des bâtiments et le site en état de propreté. Ils ne pénétreront pas dans les cultures (vergers, vignobles, plantations horticoles) et ne se livreront pas au maraudage.

Les fumeurs utiliseront les cendriers placés sur le site et aux abords des accès aux bâtiments.

GESTION DES DECHETS

Les écoles sises sur le site de Marcelin bénéficient d'une infrastructure permettant le tri des déchets. Tous les utilisateurs sont priés d'en faire bon usage et de se conformer aux indications données.

MISE A DISPOSITION D'UN CASIER

Chaque élève se verra remettre, en début d'année scolaire, un casier. Il incombe à chaque élève de se munir d'un cadenas.

Une taxe de Fr. 5.- est perçue au cas où le cadenas devait être ouvert par nos soins, par exemple en cas de perte de clé.

CARTE POUR PHOTOCOPIES

Les élèves peuvent acheter une carte pour photocopies à Fr. 5.- au secrétariat. Ils ont aussi la possibilité d'emprunter la carte pour photocopies du secrétariat contre remise de leur carte de légitimation (10 cts par photocopie).

SALLES DE COURS

Durant les pauses, les élèves ne sont pas autorisés à rester dans les salles de classe. Ils peuvent se rendre à la bibliothèque en tenant compte de l'horaire affiché. Les élèves veillent à ne laisser ni livres, ni affaires ou valeurs personnelles dans les salles. L'école décline toute responsabilité en cas de vol.

Les salles de cours et les laboratoires sont maintenus en état d'ordre et de propreté, les tableaux noirs ou blancs nettoyés à la fin de chaque leçon ; toute inscription sur le mobilier sera sanctionnée.

INFORMATIONS ET AFFICHAGE

L'organisation et la tenue, dans le cadre de l'école, de clubs ou de groupements, de réunions et de collectes est soumise à l'autorisation de la directrice. Il en va de même pour toute forme d'enquête, de sondage, et de publicité.

Tout affichage auquel on souhaite donner un caractère officiel est soumis à l'autorisation de la directrice ou à celle d'un des doyens. Les documents dont l'affichage est autorisé sont apposés aux panneaux idoines.

L'affichage « libre » n'est autorisé à l'intérieur des bâtiments que sur les deux colonnes Morris à disposition des élèves au niveau 0 et -1. Tout document doit être signé – lisiblement – et daté par celui qui l'appose sous peine d'être immédiatement enlevé. Ces panneaux seront toilettés le premier et le troisième vendredi de chaque mois.

L'affichage de « décoration » n'est pas autorisé dans les salles d'enseignement, le Gymnase étant un lieu de formation.

TELEPHONES PORTABLES

L'utilisation des téléphones portables est interdite durant les cours ainsi qu'à la bibliothèque.

DEPLACEMENTS DANS LE BATIMENT

Les usagers du site veilleront à se déplacer dans le bâtiment de manière à ne pas perturber les cours. Les déplacements se font à pied sans moyens auxiliaires ou autres accessoires.

MATERIEL AUDIO-VISUEL

L'utilisation de matériel audio-visuel est réservée exclusivement à l'enseignement et aux activités qui y sont liées.

LOCAUX COMMUNS

CAFETERIA

Le gérant de la cafétéria affichera les dispositions particulières en vigueur dans l'établissement dont il est responsable. Il est rappelé en outre que la cafétéria est un lieu sans fumée, que la vaisselle utilisée doit être déposée sur les chariots de service et qu'elle peut être emportée sur un plateau à l'extérieur, aux endroits prévus pour la consommation des produits de la cafétéria. L'inobservation de cette règle peut conduire le gérant, avec l'accord du conseil de direction du site, à suspendre ou à abroger cette possibilité.

Aucun déchet ne sera abandonné à l'extérieur de la cafétéria.

RESTAURANT – REFECTOIRE

Les responsables du réfectoire précisent aux utilisateurs les dispositions en vigueur. La vaisselle utilisée doit être déposée sur les chariots de service.

Le réfectoire est situé au rez-de-chaussée de l'Ecole d'Agrilogie.

En fonction du temps, des grillades sont proposées.

Le pique-nique est autorisé aux abords des bâtiments à condition de respecter les règles de savoir-vivre.

OBSERVATOIRE

L'accès à l'observatoire n'est possible que sous la conduite d'un maître de physique.

PARKING

Les élèves prennent soin de garer bicyclettes, scooters ou motos sur les places qui leur sont réservées.

Ils ne disposent d'aucune place de parc pour voiture : celles-ci, en nombre déjà limité, sont louées au corps enseignant des écoles du site. Les contrevenants seront dénoncés et amendés.

BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

La bibliothèque du Gymnase de Morges, ouverte à tous les usagers de l'établissement, comprend un service de prêt informatisé et une salle de travail où tous les ouvrages et revues peuvent être consultés en libre accès. Elle est un lieu de travail : le silence y est de règle. Tout élève, apprenti ou enseignant est inscrit à la bibliothèque.

La carte de lecteur est personnelle et intransmissible. Elle est établie par le secrétariat.

Le prêt est personnel et se fait uniquement sur présentation de la carte de lecteur.

Le prêt maximal, pour les livres et périodiques, est de six documents pour une durée de 28 jours.

Le prêt des documents peut être prolongé deux fois.

Les retours se font personnellement et en présence d'une personne en charge de la bibliothèque.

Une amende de Fr. 1.- sera perçue par semaine ou fraction de semaine de retard et par document.

Le prêt n'est plus possible aussi longtemps qu'une amende reste impayée.

La réservation d'un document déjà emprunté est possible.

Tout ouvrage perdu ou détérioré sera remplacé aux frais de celui qui l'aura emprunté.

Afin que ce lieu privilégié de l'information et de la culture s'enrichisse progressivement d'ouvrages de qualité provenant d'horizons les plus divers, les maîtres et les élèves sont invités à remettre aux bibliothécaires leurs propositions d'acquisitions nouvelles.

BOXES A MUSIQUE

Equipés d'instruments de musique, tels que piano, batterie, les boxes à musique sont à disposition des élèves pour travailler les sujets musicaux qu'ils souhaitent.

L'accès aux boxes à musique est soumis à l'autorisation des enseignants de musique.

SALLES D'INFORMATIQUE

Chaque élève dispose d'un code informatique permettant son identification (« login »). Chacun est averti des possibilités de contrôle.

Les élèves signent tous la Charte d'utilisation qui précise les droits, devoirs et les sanctions qu'encourent les utilisateurs des postes informatiques.

Contrevenir aux règles implique la suppression de l'accès Internet, voire de tout accès aux salles d'informatique, pour une durée déterminée ou non. Tout dysfonctionnement d'un appareil doit être signalé sans délai.

SALLES DE GYMNASTIQUE

Les utilisateurs doivent personnellement s'assurer contre les accidents. Les installations et les équipements sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs, qui sont responsables des dommages qu'ils peuvent causer, notamment au mobilier, aux engins, au bâtiment, aux terrains et à leurs abords. Des précautions particulières doivent être prises à l'égard des parois mobiles.

Les directions des écoles du site déclinent toute responsabilité en cas de vols dans les vestiaires ou dans les salles. Des casiers sont mis à disposition des élèves dans le couloir central. Les élèves veillent à leur fermeture adéquate et ont l'obligation de vider leur casier après chaque séance de sport.

Le port de pantoufles de gymnastique dont les semelles ne laissent pas de traces sur le sol est obligatoire. Sont interdites les chaussures à crampons ainsi que celles utilisées à l'extérieur.

Les vestiaires sont occupés selon les indications du concierge ou des maîtres d'éducation physique. Les utilisateurs veilleront à les laisser dans un état parfait.

L'accès au local des maîtres, aux locaux techniques et à la régie est soumis à autorisation expresse des maîtres d'éducation physique.

Les informations directement liées à l'utilisation des salles, à l'organisation des sports (listes d'options, convocations, classements divers, etc.) sont affichées dans les vitrines de la salle de gymnastique.

TERRAINS DE SPORT

Les terrains de sport et leurs abords immédiats sont considérés comme un espace sans fumée. Ils sont destinés en premier lieu à l'enseignement. En dehors de leurs heures de cours, les élèves peuvent, avec l'autorisation des maîtres d'éducation physique, les utiliser. Ils veilleront à ne pas déranger le bon déroulement des leçons.

En dehors des heures de cours, les terrains de sport accessibles sont placés sous la sauvegarde des utilisateurs. Les souliers à crampons ne sont pas autorisés.

PLAN DE SITUATION DU GYMNASE DE MORGES

